

**COMMUNE DE VAUX-SUR-LUNAIN****COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 15 SEPTEMBRE 2020**

Nombre de membres en exercice	11	Date de convocation	03/09/2020
Présents	10	Date d’Affichage	03/09/2020
Votants	10		

L’an deux mille vingt le quinze septembre à 20 heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s’est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Vincent CHIANESE, Maire.

Etaient présents :

MM. / Mmes : V. CHIANESE, T. ACHEREAU, C. DUMESNY, M.H FONSECA, A. GRONFIER, J.C JOFFARD, P. LELU, C. MAQUENNEHAN, H. POMMIER, Ch. PREVOST, formant la majorité des membres en exercice,

Absent : Michel GRAO.

Mme Tiphaine ACHEREAU a été élue secrétaire de séance.

**La séance débute à 20h00****Lecture et approbation du compte-rendu du conseil municipal du 21 juillet à l’unanimité****I. Délégations consenties au maire**

Monsieur le Maire explique que les dispositions du code général des collectivités territoriales (article L2122-22) permettent au conseil municipal de déléguer au maire un certain nombre de compétences. La délibération prise en ce sens le 25 mai a fait l’objet de remarques du Préfet qui nous recommande de fixer des montants précis pour définir des limites dans les champs d’intervention financière depuis la circulaire n°CATB2005924C du 20 mai 2020.

Afin de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l’unanimité, pour la durée du présent mandat, de confier à Monsieur le Maire les délégations prévues par l’article L 2122-22 du code en précisant les conditions :

- Droits de voirie : fixer dans la limite de 2 500€,
- Réalisation d’emprunts à hauteur de 1 000 000€,
- Droits de préemption : jusqu’à 500 000€,
- Actions en justice : jusqu’à 1 000€,
- Conséquences dommageables des accidents : limite de 10 000€ par sinistre,
- Réalisation de lignes de trésorerie : 500 000€ par année civile,
- Demande de subventions : jusqu’à 1 000 000€.

**II. Décision modificative n°1**

Monsieur le Maire explique que les travaux de voirie réalisés pour un montant de 12 600€ net correspondent à de l’entretien (section de fonctionnement) alors qu’ils ont été initialement budgétés sur la section d’investissement.

Par ailleurs, suite à la délibération du 21 juillet relative à la participation de la mairie aux frais de transports des lycéens, il convient d’ouvrir des crédits à l’article 6713.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l’unanimité, décide :

- D’augmenter de 15 000 euro l’article 615231 (entretien de voirie),
- De diminuer de 15 000 euro l’article 023 (virement à la section d’investissement),
- De diminuer de 15 000 euro l’article 021 (virement de la section de fonctionnement)
- De diminuer de 15 000 euro l’article 2151 (réseaux de voirie),
- D’augmenter l’article 6713 de 500€ (secours et dot)
- De diminuer l’article 60632 de 500€ (fourniture de petit équipement).

### **III. Vidéoprotection**

Monsieur le Maire expose que le projet de mise en place de la vidéoprotection sur la commune a été sous-évalué. Ce projet comporte 5 camera dont une rotative, situées aux entrées et sorties de village ainsi qu'au niveau du carrefour de la Mairie.

Après rencontre avec le référent de gendarmerie et une société spécialisée, il s'avère que le coût prévisionnel s'élève à 35 390 € HT soit 42 468 € TTC et est susceptible de bénéficier d'une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) et du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD)

Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

- Coût total: 35 390 €HT
- DETR (80%): 28 312 €
- FIPD (20%) : 7 078 €
- Autofinancement communal : 7 078 €

L'échéancier de réalisation de ce projet sera le suivant : le projet sera entièrement réalisé au cours de l'année 2022.

Patrick LELU précise que ce type de projet est subventionné pour l'instant mais ne le sera peut-être pas après.

Charlie PREVOST demande si la mairie peut avoir des statistiques sur les cambriolages les 10 dernières années.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents (1 abstention, 2 votes contre) :

- Sollicite de la part de l'Etat une subvention, au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux, à hauteur de 80% du montant de l'opération « Mise en place de la vidéoprotection sur la commune »,
- Sollicite de la part de l'Etat une subvention, au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance, à hauteur de 20% du montant de l'opération « Mise en place de la vidéoprotection sur la commune »,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

### **IV. Contrat d'assurance**

Monsieur le Maire informe que pour l'année 2020 nous avons payé 4 625€ de cotisations d'assurance. Or, après étude des documents en notre possession, il s'avère que nous payons des cotisations pour des engins que nous n'avons plus.

Le maire a donc rencontré 2 compagnies d'assurance et les tarifs pour des garanties relativement similaires sont les suivants :

- Crédit Agricole / SMACL : 1 175.16€
- Groupama : 3201.30€ TTC

Le conseil municipal se prononce en faveur du contrat de la SMACL.

### **V. Plan Local d'Urbanisme**

Suite à un entretien avec le service instructeur de la Communauté de Communes, il est envisagé de procéder à une modification simple du PLU, et ce, afin de corriger les imperfections dans l'intérêt des artisans entreprises ainsi que des particuliers.

Un cabinet d'étude a déjà été sollicité afin d'avoir une idée du coût de la modification. Celui-ci s'élèverait à 5200€ TTC.

A savoir également que cette étude fait l'objet d'une enquête publique qui peut être réalisée conjointement avec l'enquête publique du zonage des eaux pluviales, ce qui réduirait le coût.

Le conseil municipal est d'accord avec le projet de révision simple du PLU.

## Informations et Questions diverses

Monsieur le maire informe que le capitaine des pompiers a remercié la mairie pour la subvention.

Marie-Hélène FONSECA remercie également la mairie au nom de l'association Saint-Gengoult.

Claire MAQUENNEHAN-AZIZ et Tiphaine ACHEREAU ont remis des livres aux élèves de Villebéon le 3 septembre. Vincent CHIANESE rencontrera Monsieur PLÉ pour faire le point sur les relations entre nos deux communes. Il associera Claire et Tiphaine à cette réunion.

Arnaud GRONFIER informe le conseil que les agriculteurs ont arraché les bornes de leurs terrains. Un rappel à l'ordre serait nécessaire.

Vincent CHIANESE évoque le chemin GR de Vaux-sur-Lunain : des randonneurs sont obligés de passer dans le champ car il n'y a plus de chemin.

Vincent CHIANESE fait un point sur l'éclairage public la nuit suite à la demande de Michel GRAO.

Cette question avait été étudiée lors du conseil municipal du 14 octobre 2019. Une enquête avait été réalisée auprès des habitants mais aussi auprès du SDESM (courriel du 29/07/2019).

Voici ce qui ressort des différents échanges :

*Responsabilité :*

Les articles L2212-2 et L.2212-1 du code général des collectivités territoriales précisent clairement que la mairie serait responsable en cas de défaut d'entretien et du fonctionnement normal des installations d'éclairage public. Le maire ne souhaite donc pas, pour cette raison, éteindre l'éclairage la nuit.

*Sécurité :*

L'allumage des feux la nuit peut dissuader certains malfrats de commettre des larcins.

Par ailleurs, l'éclairage devra être maintenu dans le cadre de la mise en place de la vidéoprotection.

*Economies (d'énergie / budgétaire) :*

Des économies ont déjà été réalisées avec la mise en place de LED et se poursuivent avec le groupement de commande d'achat d'énergie initié par le SDESM, auquel les élus de Vaux ont choisi d'adhérer.

*Environnemental :*

Effectivement, la non extinction des feux peut générer une nuisance visuelle pour les Vauxois.

Toutefois, au regard des explications précédemment citées, il apparaît difficile de procéder à une extinction des feux la nuit.

Une prise de RDV a été faite le 17 août 2020 avec les personnes dont l'éclairage leur génère des nuisances. La demande d'avoir des détecteurs de présence a été réalisée. Nous sommes dans l'attente des devis.

Claire MAQUENNEHAN-AZIZ ne voit pas l'utilité de l'éclairage la nuit dans un village où il ne se passe rien. Elle propose de faire une réunion publique. Cela s'avère compliqué en période de crise sanitaire.

Marie-Hélène FONSECA et Tiphaine ACHEREAU souhaiteraient que la commune se renseigne sur le coût de l'application « panneau pocket » qui pourrait permettre de communiquer plus facilement avec les habitants.

Plus aucune question n'étant posée, la séance est levée à 21h10.